



Luxembourg, le 6 mai 2021

Aux administrations communales
et syndicats intercommunaux
du Grand-Duché de Luxembourg

Objet : Plan d'action contre la chenille processionnaire du chêne

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Président, Monsieur le Président,

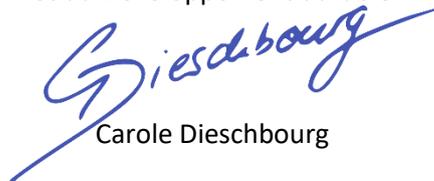
Suite à la prolifération de la chenille processionnaire du chêne sur le territoire luxembourgeois et les risques y relatifs sur la santé humaine, la Direction de la Santé et l'Administration de la nature et des forêts ont établi en collaboration avec d'autres partenaires un plan d'action contre la chenille processionnaire du chêne.

Ce document intitulé « Aktionsplan für den Umgang mit dem Eichenprozessionsspinner in Luxemburg » contient des informations détaillées sur la biologie et l'écologie de la chenille processionnaire du chêne ainsi que sur les risques qu'elle représente pour l'homme et les animaux. En outre, le plan d'action propose des options d'action qui peuvent être choisies en fonction de la localisation et de la gravité de l'infestation.

En cas de questions supplémentaires, les différents acteurs et leurs coordonnées sont énoncés dans la partie finale du plan d'action.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole Dieschbourg

